

# Modalités d'inscription - Restauration scolaire



## Comment inscrire votre enfant ?

L'inscription se fait **via le dossier sanitaire** remise en début d'année ou téléchargeable via l'onglet "document".

Vous pouvez aussi la trouver en Mairie aux horaires d'ouverture.

Vous pouvez choisir deux types de fréquentation :

- à titre permanent : est considéré comme permanent un enfant qui fréquente le restaurant scolaire 4 jours par semaine pendant toute l'année scolaire. Vous bénéficiez alors d'un tarif privilégié. Cela implique une facturation de tous les repas même en cas d'absence.
- à titre occasionnel, soit pour un à trois jours par semaine. Les enfants s'inscrivent auprès des enseignants chaque matin. Toute inscription est ferme et définitive. Elle sera donc facturée.

## Tarifs

Les tarifs sont fixés par la Conseil municipal.

Prix d'un repas (2024-2025) :

- avec réservation: 4,17€ pour le 1<sup>er</sup> enfant, 3,03€ pour le 2<sup>ème</sup> et les suivants,
- sans réservation : 6€ par enfant,
- extérieur : 5,74€ par enfant,
- restauration PAI alimentaire : 1€ par enfant.

## Règlement

- **En ligne** : payez vos prochaines factures de restauration scolaire, centre de loisirs et du Club ados en quelques clics sur Internet (jusqu'au 15 du mois suivant). [Cliquer ici](#)
- **Auprès du service comptabilité de la Mairie** :

Vous avez la possibilité de payer : par chèque, espèces, CESU (uniquement pour la garderie, l'étude et le centre de loisirs, ANCV (uniquement pour le centre de loisirs), prélèvement automatique (vous renseignez auprès du service comptabilité).

Contact

### Service comptabilité

8 bis Place du Général de Gaulle,  
95660 Champagne sur Oise  
[vfermandes@villedechampagne.fr](mailto:vfermandes@villedechampagne.fr)  
01 30 28 77 73

Documents

[réglement intérieur des différents temps communaux 2024 2025](#)

[tarifs des différents temps communaux 2024 2025](#)

[dossier sanitaire 2024-2025](#)

[menus de mars et avril 2025](#)

[Menus de mai et juin 2025](#)

Liens utiles

[Payer ses factures en ligne](#)